***S’ORIENTER APRES LA 3ème***

**L’orientation : c’est le choix d’une filière de formation**

**L’orientation est aussi une procédure: c’est la décision du conseil de classe au regard des choix.**

***LE CHOIX D’ORIENTATION***

Un choix d’orientation nécessite de connaître :

- les différentes filières et lieux de formation

- les secteurs professionnels et les métiers porteurs d’emploi

- les procédures d’orientation et de classement des demandes d’affectation en lycée

Mais aussi de repérer :

- ses intérêts, ses goûts, ses valeurs

- ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles

-le type d’études qui conviendrait : en formation initiale ou en alternance, générales, technologiques ou professionnelles

- les disciplines qui attirent et/ou dans lesquelles on réussit

- le style de vie que l’on souhaiterait avoir

- son niveau d’ambition, sa capacité de travail

- sa chance d’accès aux études souhaitées et les chances de s’insérer pour les métiers choisis.

***L’ORIENTATION APRES LA 3EME***

A l’issue de la 3ème, les voies d’orientation possibles sont :

* Une seconde générale et technologique en lycée d’enseignement général et technologique.
* Une seconde professionnelle vers un Bac Pro en 3 ans en lycée professionnel ou au C.F.A. (Centre de Formation d’Apprentis)
* Une 1ère année de CAP vers un CAP en 2 ans, en lycée professionnel ou au CFA.

RO :

***CALENDRIER DE L’ORIENTATION***

* L’orientation et l’affectation sont deux étapes distinctes:

1. **L’ORIENTATION**

**La fiche navette entre l’établissement et la famille**

La fiche navette est destinée à favoriser les échanges entre la famille et l'équipe pédagogique. Elle est complétée en plusieurs étapes, par la famille et le chef d’établissement.

**1ère étape : au 2ème trimestre**

* **Les «intentions d’orientation».**

Les intentions d’orientation pour l'élève sont indiquées par la famille .Si plusieurs intentions y figurent, il est important de leur attribuer un ordre de préférence.

* **Proposition du conseil de classe.**

Il examine les intentions d’orientation et fait des propositions en fonction des résultats scolaires de l'élève, de sa motivation et de ses compétences pour s’engager dans la filière souhaitée dans de bonnes conditions.

**2ème étape : au 3ème trimestre**

* **Vœux définitifs.**

La fiche navette est à nouveau remise à la famille, avant le conseil de classe du troisième trimestre. Les vœux définitifs d’orientation sont alors formulés.  
La famille indique les demandes d'orientation  par ordre de préférence; elle précise également les vœux d'affectation  en indiquant la classe, les enseignements d'exploration souhaités, l’option facultative souhaitée, les langues vivantes (LV1 et LV2), la spécialité pour la voie professionnelle ainsi que les établissements.

* **Proposition du conseil de classe.**

Lors du conseil de classe, l’équipe éducative fait connaître sa proposition d’orientation.

Lorsqu’il y a accord entre les vœux de la famille et la proposition du conseil de classe, celle-ci devient décision d’orientation.  
En cas de désaccord, le chef d’établissement  propose un entretien à la famille. A son issue, il prend une décision d’orientation notifiée par écrit. Si la famille accepte cette décision, elle devient définitive.   
Si la famille ne l'accepte pas, elle peut alors faire appel de cette décision devant une commission d’appel.

1. **L’AFFECTATION**

L’affectation des élèves dépend d’une procédure informatisée, il est essentiel de formuler plusieurs demandes et de les hiérarchiser.

Deux situations:

1. si le conseil de classe valide la demande d’entrée en 2nde professionnelle et/ou 1ère année de CAP, l’élève n’a pas la garantie d’avoir une place dans la section demandée. La sélection prend en compte les notes et les compétences au regard du projet d’orientation.
2. si le conseil de classe, avec le Chef d’Établissement, valide la demande d’entrée en 2nde générale et technologique, l’élève aura une place dans le lycée de secteur, mais cela ne garantit pas l’obtention de certains Enseignements d’Exploration.

Les Enseignements d’Exploration visent à faire découvrir des enseignements caractéristiques des séries à l’issue de la 2nde générale et technologique.

Deux enseignements d’exploration (EE) doivent être choisis le premier est obligatoirement dans le domaine de l’économie (SES ou PFEG), plus rarement troisEE ou un seul.

**L'INSCRIPTION**

Dès que l’affectation est connue, l’inscription dans le lycée se fait dans les jours qui suivent.

L’absence de cette démarche administrative d’inscription entraîne la perte de l’affectation demandée.